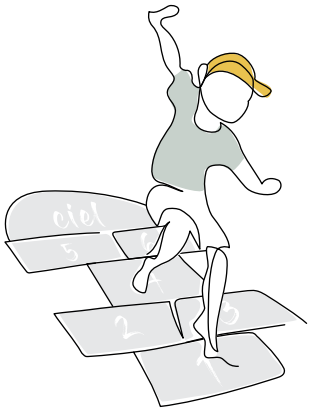
La Maison Léopold Bellan de l'Essonne

– Le Spot

– Le Tremplin



ÉTAMPES



LIVRET D'ACCUEIL

ENFANTS ET JEUNES

FONDATION LÉOPOLD BELLAN

Ce livret d'accueil est rédigé en vertu de l'article L.311-4 du code de l'action sociale et des familles et de la circulaire DGAS/SD 5 n° 2004-138 du 24 mars 2004. Il vous est remis (ou à votre représentant légal) pour vous présenter le fonctionnement de notre établissement. Les engagements contractuels et adaptés à votre situation sont déclinés dans le contrat de séjour ou le document individuel de prise en charge et le règlement de fonctionnement.





SOMMAIRE

QUI SOMMES-NOUS ? 2
- Notre établissement
- Notre organisation

VOTRE ACCOMPAGNEMENT 6
- Les modes de prise en chargel
- Votre lieu de vie
- Votre accompagnement
- Lien avec les familles

LES ÉQUIPES 11

UNE JOURNÉE TYPE 12

MODALITÉS PRATIQUES DE VOTRE PARCOURS 14
- La pré-admission
- L'admission
- Le projet individualisé d'accompagnement
- L'orientation
- Le départ

VIE QUOTIDIENNE 16
- La vie dans l'établissement
- Les règles de vie
- Assurances obligatoires
- Modalités financières

NOS PARTENAIRES 20

VOTRE PARTICIPATION 21

VOS DROITS ET VOTRE PROTECTION 24

LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN 28

LE MOT
DU DIRECTEUR

« Bienvenue



MANUEL TEIXEIRA
Directeur

Bienvenue au sein de la Maison Le Spot ou Le Tremplin de la Fondation Léopold Bellan.

L'accueil au sein de notre établissement est une étape importante de votre vie. Qu'il s'agisse d'une décision administrative ou judiciaire, nous sommes conscients que cette orientation peut susciter des interrogations, des inquiétudes, mais aussi des espoirs. Nous vous accueillons avec bienveillance, respect et considération, afin que vous puissiez trouver un cadre sécurisant, stable et propice à votre épanouissement. Nous avons souhaité faire de la Maison un lieu chaleureux, sécurisant et profondément humain, où chacun trouve sa place et envisage son avenir sereinement.

Chaque enfant possède des ressources, des capacités et un potentiel à révéler et accompagner. Nous souhaitons permettre à chacun de croire en ses capacités, de développer son autonomie et de construire progressivement les repères nécessaires à son insertion sociale, scolaire, professionnelle et citoyenne. Notre accompagnement repose sur une relation de confiance entre les jeunes, leurs familles ou représentants légaux, les services qui les orientent et l'ensemble des professionnels de la Maison.

Ce livret vous présente la Maison, ses valeurs et les ressources mises à votre disposition. Découvrez-le attentivement et sollicitez les professionnels qui sont à votre écoute pour répondre à vos questions.

Au nom de toute l'équipe, je vous souhaite la bienvenue.

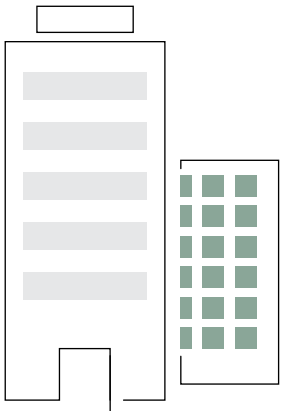


QUI SOMMES-NOUS ?

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

NOTRE ÉTABLISSEMENT

La Maison est une maison d'enfants à caractère social (MECS), établissements habilités par le Conseil départemental de l'Essonne.



LA MAISON LÉOPOLD BELLAN DE L'ESSONNE

dispose de deux lieux de vie

- **LE SPOT** — 5 JEUNES
- **LE TREMPLIN** — 6 JEUNES

Les deux lieux de vie offrent des prestations différenciées tout en mutualisant des activités, des espaces et des rencontres communs.

La Maison est ouvertes toute l'année.

La Maison est implantée dans la ville d'Étampes, dans un quartier résidentiel proche de la gare (10 et 15 minutes à pied du RER C). Le bus dessert également la Maison.

La Maison fait partie du Pôle Médico-éducatif de l'Essonne, basé à Vayres-sur-Essonne, situé à 20 minutes en voiture.

LA MAISON EST JOIGNABLE À

letremplin.leopoldbellan@fondationbellan.org

et lespot.leopoldbellan@fondationbellan.org

Le Spot





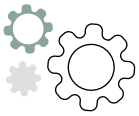
Le Tremplin

LE SPOT

Il accueille **5 jeunes, filles ou garçons, âgés de 11 à 18 ans** (possibilité d'aller jusqu'à 20 ans), dans le cadre d'une mesure de placement. Les jeunes sont orientés par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance sur Ordonnance de Placement Provisoire (OPP) ou sur accueil administratif. Nous accueillons des jeunes présentant **une double vulnérabilité** (situation de handicap et mesure ASE).

LE TREMPLIN

Il accueille **6 jeunes, filles ou garçons, âgés de 11 à 18 ans** (possibilité d'aller jusqu'à 20 ans), dont 1 place réservée à de l'**accueil séquentiel (séjour de repli et de jeunes accompagnés à domicile)**, avec priorité au **regroupement des fratries** dans un objectif de préservation et de renforcement des liens fraternels. Les jeunes sont orientés par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance sur Ordonnance de Placement Provisoire (OPP) ou sur accueil administratif.



NOTRE ORGANISATION

NOS PRINCIPES D'INTERVENTIONS

Tout est mis en œuvre pour que, dans ces lieux, vos besoins soient pris en compte, pour :

- Vous sentir en sécurité (santé, relations affectives) : nous assurons votre protection ;
- Être valorisé et soutenu ;
- Être reconnu et être écouté ;
- Vous permettre de vous socialiser et de vous inclure dans les dispositifs de droit commun.

En fonction de votre autonomie, vos rendez-vous sont accompagnés par les éducateurs.

« L'autonomie a son propre rythme et se conjugue naturellement à travers les compétences, les fragilités, la personnalité et l'histoire de chacun. »

OBJECTIFS ET MISSIONS GÉNÉRALES

L'action de la Maison consiste en un accompagnement global structuré autour de votre projet personnalisé, et intégrant la vie quotidienne, la dimension scolaire ou la formation professionnelle, la santé, les activités extra-scolaires, la culture et le sport.

L'équipe éducative inclut les familles dans l'accompagnement de chaque jeune dès l'admission, chaque fois que possible.

LES MISSIONS GÉNÉRALES

- Accueillir le jeune confié par l'Aide Sociale à l'Enfance ;
- Offrir un cadre protecteur, sécurisant et bientraitant ;
- Inscrire le jeune dans un projet personnalisé ;
- Proposer des orientations en lien avec les différents partenaires.

LES OBJECTIFS

- Accompagner, écouter et rassurer les jeunes face à la séparation ;
- Gérer le quotidien et les rituels avec chacun ;
- Assurer votre suivi médical, paramédical et scolaire ;
- Assurer votre intégration sociale ;
- Maintenir les liens avec la famille et la fratrie.

LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Notre cadre d'intervention est écrit dans un document appelé « Le projet d'établissement ». Celui-ci décrit la manière dont tous les professionnels travaillent ensemble dans votre intérêt. Il rappelle les droits, devoirs et obligations de chacun, dans le cadre d'un règlement de fonctionnement. Il est révisé tous les cinq ans. Votre avis vous sera demandé concernant ce document.



VOTRE ACCOMPAGNEMENT

LES MODES DE PRISE EN CHARGE

La vie quotidienne s'articule autour de trois temps forts : éducatif, scolaire et/ou professionnel et médical.

« L'accueil en petits collectifs au sein de la Maison favorise les accompagnements personnalisés. »

La vie en collectivité nécessite le respect des règles et répond à une organisation d'ensemble que vous devrez comprendre et respecter. Vous serez accompagné tout au long de votre accueil, en fonction de votre projet.

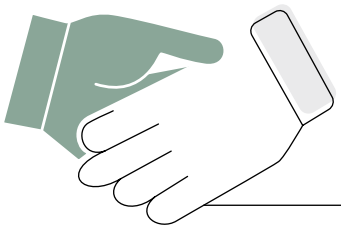
Vous serez hébergé en chambre individuelle, ou en chambre de 2 lits en fonction de votre âge, de votre sexe et de vos besoins.

La Maison a pour objectif de vous accompagner sur le chemin de l'autonomie et de l'insertion dans la vie active.

La Maison bénéficie de l'offre proposée par le Pôle Médico-éducatif Léopold Bellan de l'Essonne qui peut accompagner certains besoins spécifiques.

Le Pôle dispose :

- D'un accueil de jour ;
- D'une fonction ressource (diagnostic, évaluation de besoins renforcés) ;
- D'ateliers pré professionnels, intégrés à un dispositif de découverte des métiers.





VOTRE LIEU DE VIE

LA MAISON ACCUEILLE :

LE SPOT LÉOPOLD BELLAN		LE TREMPLIN LÉOPOLD BELLAN
5 places		**6 places**
5 chambres (dont 1 au rez-de-chaussée pour personne à mobilité réduite)		**5 chambres** (dont 1 double avec dressing)
Un bureau éducatif		Un bureau éducatif
Un double séjour		Un double séjour
Les chambres, avec des espaces douches ou attenants		Les chambres, avec des espaces douches ou attenants
Un jardin et une terrasse		Un jardin et une terrasse
Une buanderie		Une buanderie



VOTRE ACCOMPAGNEMENT

ÉDUCATIF

L'équipe éducative est là pour vous aider à vous autonomiser, vous soutenir lors de moments difficiles, vous aider à construire votre avenir et être attentive à vos besoins et vos attentes. L'avis de vos parents est demandé.

Des activités éducatives et pédagogiques pourront être proposées en journée selon votre situation (scolarisation partielle, déscolarisation...).

SCOLARITÉ ET INSERTION

L'équipe éducative vous inscrit dans un établissement de secteur. Vous y serez accompagné tous les jours, sauf si vous êtes autonome (collège et lycée). Tout le matériel nécessaire à vos apprentissages vous est fourni. Vos révisions et devoirs sont faits de manière supervisée. Du soutien scolaire avec des bénévoles pourra vous être proposé.

La Maison est régulièrement en lien avec les professeurs afin de suivre au plus près vos besoins et potentialités. Votre orientation scolaire sera discutée avec vos parents.

La Maison bénéficie également du réseau du Pôle médico éducatif de l'Essonne (information, orientation, professionnalisation).

Vous pourrez être amené à réaliser des stages.

SANTÉ

Concernant votre santé, un bilan de santé est réalisé à votre admission.

Vous rencontrez le psychologue si besoin.

Des ateliers d'éducation de prévention en santé sont mis en place (CRIPS (vie affective), commissariat (risque des réseaux sociaux), RAPSOD'IF (prévention buccodentaire), Paroles d'Ados au Pôle Médico-éducatif de l'Essonne).

Si vous en avez besoin, vous serez accompagné chez un professionnel extérieur à l'établissement comme un orthophoniste ou un psychomotricien, par exemple. La Maison s'appuie sur des partenariats.



ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES, CULTURELLES ET SPORTIVES

La Maison organise régulièrement des sorties et des ateliers. Des temps collectifs ont également lieu entre les deux unités (modules, ateliers, médiations...).

Des activités sont régulièrement proposées chaque semaine. Selon les groupes et votre âge, des veillées sont possibles la semaine et le week-end.

« Les temps collectifs sont des moments d'apprentissage de la vie collective, des règles de "savoirs vivre" en société. »



LIEN AVEC LES FAMILLES

DROITS ET DEVOIRS

Selon votre situation, vos représentants légaux peuvent bénéficier de droits et devoirs à votre égard. Ils donnent leur accord pour le suivi de votre santé, le droit à l'image, votre séjour au sein de La Maison, votre projet scolaire et/ou d'insertion professionnelle, les vacances.

Vos représentants légaux, selon ce qui a été décidé par le Juge, pourront vous appeler, vous rendre visite ou vous accueillir en week-end.

RENCONTRES DANS LE CADRE DU PROJET INDIVIDUALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT (PIA)

Le Document Individuel de Prise en Charge (DIPC) ou le Contrat de séjour est systématiquement signé avec le jeune et ses représentants légaux au maximum 1 mois après l'admission.

À l'issue d'une période d'observation, votre avis et celui de vos représentants légaux sont demandés à propos de la réalisation de votre Projet Individualisé d'accompagnement. Les objectifs sont réévalués tous les ans.

Le contenu du rapport éducatif est porté à votre connaissance et à celle de vos représentants légaux. Il est transmis au service de l'Aide Sociale à l'Enfance.

LES ÉQUIPES
À VOTRE SERVICE

DIRECTION ET ADMINISTRATION

Le directeur et **le directeur adjoint** sont responsables de l'organisation de l'établissement.

Le chef de service contrôle la qualité de l'accompagnement qui vous est proposé.

Le service administratif veille à ce que votre dossier et le suivi de votre parcours soient mis à jour.

SERVICES GÉNÉRAUX

Les maîtresses de maison s'assurent que votre linge et votre lieu de vie soient propres.

L'agent technique répare les objets ou matériaux cassés.

les veilleurs de nuit assurent votre sécurité la nuit, pendant votre sommeil.

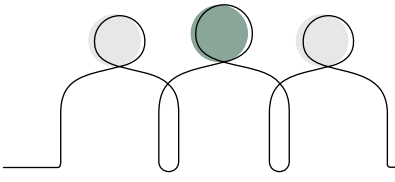
PÔLE PARAMÉDICAL

Le psychologue met en place des espaces d'échanges avec vous si besoin.

PÔLE ÉDUCATIF ET SOCIAL

Les éducateurs travaillent ensemble pour réaliser les actions de votre projet (6 ou 7 éducateurs par Maison). Une astreinte est assurée par deux éducateurs, le chef de service et le directeur adjoint. Vous avez un éducateur référent, désigné par le chef de service au sein de l'équipe. Dans le cas des fratries, un référent éducatif par fratrie est nommé.

L'assistante sociale vous accompagne dans vos démarches d'accès au droit et aux dispositifs de droit commun.



Un accompagnement pluridisciplinaire, transversal et global. »

UNE JOURNÉE



EN PÉRIODE SCOLAIRE



À partir de **7h00**

LE RÉVEIL

La veille, en fonction de l'heure de vos cours ou de votre activité professionnelle, les éducateurs vous demandent si vous avez besoin d'être réveillé par le surveillant de nuit. Si nous le jugeons nécessaire, il vous réveille.

À partir de **7h15**

LE PETIT-DÉJEUNER

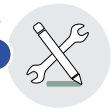
Vous devez faire votre toilette, ranger votre chambre, vous habiller et prendre votre petit déjeuner avant votre heure de départ.



À partir de **9h00**

LES ACTIVITÉS

Départ en fonction des activités de chacun : cours ou formation professionnelle.



12h00

LE DÉJEUNER

Vous êtes inscrit systématiquement à la cantine scolaire. Lorsque vous êtes en stage, un budget vous est remis quotidiennement.



À partir de **16h30**

LE GOÛTER

Les éducateurs connaissent votre heure de retour. Un goûter est proposé avec les éducateurs.



18h00

RETOUR MAISON

Les jeunes doivent obligatoirement être de retour à la Maison.

À partir de **19h00**

AVANT L'HEURE DU DÎNER

Vous avez le temps de faire vos devoirs et de prendre votre douche.



19h30



DÎNER EN SALLE À MANGER

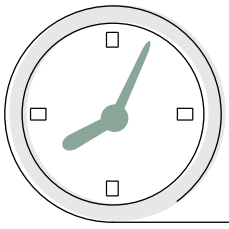
- À la fin du dîner, par roulement, nous vous demandons une participation aux services.
- À la suite du dîner, un temps libre dans les espaces collectifs ou dans votre chambre se met en place.

À partir de **21h00**

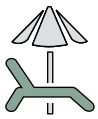


LE COUCHER

Vous devez avoir rejoint votre chambre.
Vous ne devez pas utiliser vos téléphones et tablettes durant la nuit.



TYPE À LA MAISON



WEEK-END ET VACANCES SCOLAIRES

Ces horaires sont susceptibles de modifications en fonction des activités proposées par les éducateurs.



Entre
9h et 10h

LE RÉVEIL & PETIT-DÉJEUNER

- Le réveil se fait de façon échelonnée de 9h00 jusqu'à 10h00.
- Le petit-déjeuner est possible jusqu'à 10h00.



De
10h à 12h

LA MATINÉE

- Rangement de chambres ;
- Devoirs ;
- Activités culturelles, sportives ou ludiques ;
- Rencontres familles ;
- Rendez-vous médicaux.

Un programme d'activités et de sorties est proposé par les éducateurs.





12h30

LE DÉJEUNER

À partir de 12h30
dans la salle à manger.

À partir de
14h00

L'APRÈS-MIDI

- Soutien aux devoirs ;
- Activités extérieures ;
- Rendez-vous médicaux ;
- Sorties accompagnées ;
- Rencontres avec les familles.

Un programme d'activités et de sorties est proposé par les éducateurs.



GOÛTER **16h30**

18h00

RETOUR MAISON

Les jeunes doivent obligatoirement être de retour à la Maison.

20h00 **LE DÎNER**





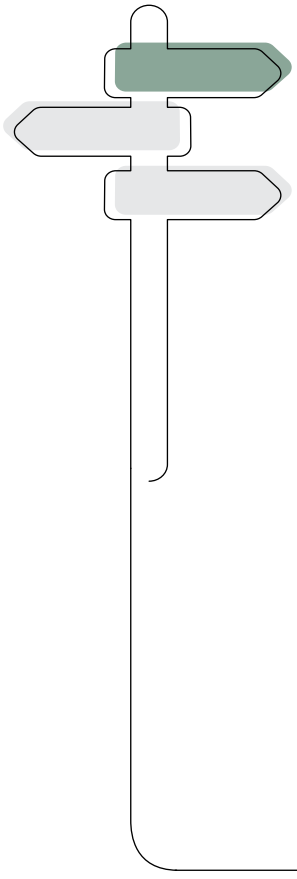
21h00

LE COUCHER

En période de vacances et lors des week-ends, des veillées plus longues (à thème) et des couchers tardifs sont aménagés.

MODALITÉS PRATIQUES
DE VOTRE PARCOURS

Chaque étape est importante car elle permet de mieux préparer votre accueil et votre accompagnement.



LA PRÉ-ADMISSION

La demande, adressée par l'Aide Sociale à l'Enfance, est étudiée par le Directeur. Les chefs de service et le psychologue organisent une commission d'admission lors de laquelle le Directeur valide ou non l'accueil de l'enfant selon son profil, le nombre de places libres, le genre, par exemple.

L'ADMISSION

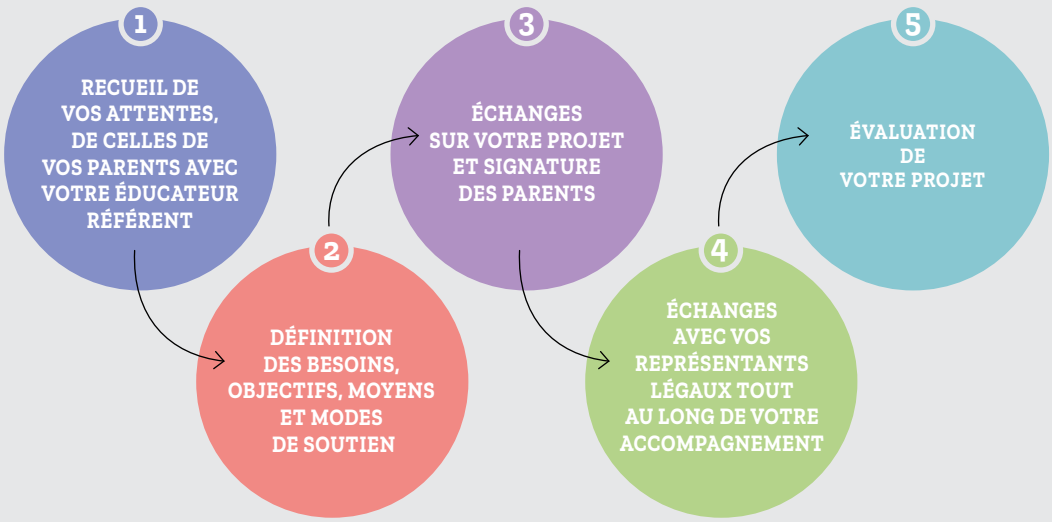
Vous êtes accueilli en présence de votre famille et du référent ASE et/ou de l'éducateur du lieu précédent par le chef de service et/ou le directeur adjoint, ainsi que par un éducateur du groupe, qui vous présentent le fonctionnement de la Maison, les modalités de prise en charge éducative et l'équipe, les autres jeunes et les locaux.

Vous installez vos affaires dans votre chambre.

Une parole engage et elle est réciproque

« La Maison a pour mission de prendre en charge globalement les mineurs ou jeunes majeurs confiés, dans le cadre de projet individuel pour chacun. »

Les étapes du projet individualisé d'accompagnement



L'ORIENTATION

La Maison accueille jusqu'à 18 ans, et peuvent aller jusqu'à 20 ans (contrat jeune majeur).

La fin de l'accompagnement au sein de la Maison sera systématiquement anticipée et préparée avec le jeune afin d'éviter un sentiment d'insécurité.

La proposition d'orientation s'appuie sur les observations et le travail effectués au quotidien avec vous en fonction de l'évolution de votre situation et de votre âge. Elle est concertée avec les partenaires, puis soumise à l'inspecteur de l'Aide Sociale à l'Enfance qui prend une décision.

LE DÉPART

Pour votre départ définitif, nous organiserons un temps festif et vous remettrons un souvenir de votre passage.

Tous les documents concernant votre santé et votre scolarité seront transmis à vos représentants légaux, si vous rentrez chez eux, ou à votre nouveau lieu de vie.

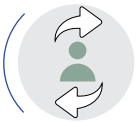
VIE QUOTIDIENNE
À LA MAISON

LA VIE QUOTIDIENNE

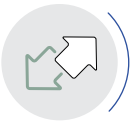




LES REPAS
La Maison prépare tous les repas. Si vous ne déjeunez pas à la cantine, vous y prenez votre repas. Les menus sont équilibrés. Les collations offertes par votre famille peuvent être mises à l'abri et vous sont données selon vos demandes.



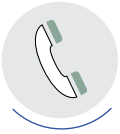
LES SÉJOURS ÉDUCATIFS
Des séjours éducatifs peuvent être organisés avec les autres jeunes de la Maison, dans un autre lieu de vie, en vacances.



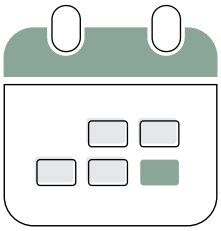
LES SORTIES
Les éducateurs organisent des sorties auxquelles vous êtes invité à participer. Vous pouvez également faire des propositions de sorties.



LES VÊTEMENTS
Vous bénéficiez d'une somme d'argent pour renouveler votre vêture selon vos besoins et selon le climat. Ces achats peuvent être accompagnés par les éducateurs, selon votre degré d'autonomie. De même, votre linge peut être lavé, séché et plié par les maîtresses de maison, vous pouvez aussi vous en charger.



LE TÉLÉPHONE
Selon votre degré d'autonomie, vous êtes autorisé ou non à avoir un téléphone portable. Si vos représentants légaux vous en offrent un, son utilisation est encadrée par les éducateurs. Les modalités d'utilisation du téléphone portable sont précisées dans le règlement de fonctionnement.



LE DÉPART EN VACANCES

Chaque année, vous pouvez partir durant la période d'été : soit en famille, soit en colonie de vacances.
Vous pouvez choisir les activités que vous souhaitez faire.

LES LOISIRS

Vous pouvez vous inscrire à une activité extrascolaire de votre choix : culturelle, créative, sportive. En lien avec les partenaires et les associations locales, vous êtes accompagné pour le faire à chaque rentrée.

LES TRANSPORTS

Vous pouvez prendre les transports en commun avec l'accord de vos représentants légaux. Vous pouvez utiliser les transports seuls ou accompagnés, selon votre maturité.
L'établissement a également des voitures pour accompagner vos déplacements.
L'établissement prend en charge les frais de transport.

À L'INTERNAT

LE COURRIER

Vous pouvez recevoir des colis et des courriers à votre nom au sein de La Maison. Ils vous sont remis dès la réception et ne seront pas ouverts.

L'ACCÈS À INTERNET

L'établissement dispose d'une connexion internet à laquelle vous pouvez connecter votre ordinateur si vous en avez un.

LES CHAMBRES

C'est un espace que vous pouvez personnaliser.

LES DOUCHES

Vous prendrez votre douche tous les jours, le matin ou le soir. L'établissement fournit le nécessaire à votre hygiène.

LES RÈGLES DE VIE

POUR VOTRE SÉCURITÉ ET CELLE DES AUTRES

LE COMPORTEMENT

Toute personne a le droit au respect de sa personne, de ses biens, de ses convictions, à la protection contre toute agression physique ou morale. Le recours à la violence est proscrit. Vous avez l'obligation de faire preuve de politesse et d'avoir une attitude décente en toute circonstance.

Nous vous rappelons que vous devez respecter le règlement de fonctionnement (en annexe).

LES OBJETS DE VALEUR

Les jeunes peuvent, s'ils le souhaitent, confier leurs objets de valeur aux éducateurs.

L'ALCOOL, LE TABAC ET LES SUBSTANCES TOXIQUES

Ils sont interdits.

OBJETS DANGEREUX

Il est interdit de détenir des objets dangereux (couteau, cutter, objet pointu ou coupant ...)





ASSURANCES OBLIGATOIRES

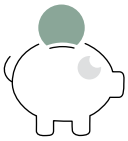
L'ÉTABLISSEMENT A SOUSCRIT LES ASSURANCES SUIVANTES :

Responsabilité civile
Afin de garantir les dommages corporels et matériels dans l'enceinte de l'établissement ou lors des déplacements organisés par l'établissement relevant de la prise en charge institutionnelle.

Assurances multirisques
Incendie, bris de glace, de machines...

RESPONSABILITÉ CIVILE

Le service gardien (A.S.E.) a souscrit un contrat d'assurance en responsabilité civile pour le cas où vous seriez responsable de dommages causés auprès d'un tiers (autre enfant, personne extérieure à l'établissement, salarié ou bénévole). .



MODALITÉS FINANCIÈRES

- Le prix de journée est facturé au Département.
- Vous aurez un cadeau pour votre anniversaire, pour les fêtes de fin d'année et lors de votre départ.
- Tous les frais engagés pour vous sont à la charge de l'établissement.



L'ACCÈS À LA MAISON EST SÉCURISÉ.

NOS PARTENAIRES

Pour votre accompagnement, notre principal partenaire est l'Aide Sociale à l'Enfance que vous connaissez à travers le référent A.S.E.

Pour votre scolarité

Nous sommes en lien avec les établissements scolaires de proximité. Nous disposons d'un réseau solide (établissements scolaires et de formation professionnelle partenaires).

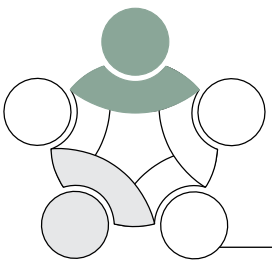


Pour votre santé

Le médecin traitant est en lien avec l'équipe. De multiples professionnels de santé travaillent à votre bien-être : psychologue, et orientation, selon les besoins vers des professionnels (psychomotricien, orthophoniste, Centres médico-psycho-pédagogiques -CMPP, Centres médico-psychologiques - CMP...).

Pour votre vie sociale et vos loisirs

Nous pouvons vous inscrire dans les activités proposées par le service jeunesse et des loisirs de la ville. Selon votre autonomie et les règles de vie des groupes, les sorties sont possibles.



VOTRE PARTICIPATION

Institution à but non lucratif et laïque, la Fondation Léopold Bellan accueille ou accompagne, sans distinction d'origine, d'appartenance religieuse ou de moyens, les personnes qui la sollicitent.
Son action repose sur des valeurs de solidarité, de fraternité, de respect de la personne dans son altérité et son intégrité.

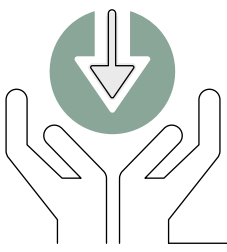
LE CONSEIL DES JEUNES

Lieu d'échanges, il se compose de la direction, des représentants élus, d'un représentant de la Fondation ainsi que des salariés. Il se réunit a minima 3 fois par an.
Il recueille vos avis et propositions sur la vie et le fonctionnement de la Maison. Il est obligatoirement consulté sur l'élaboration ou les modifications du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement.

LES POINTS COLLOC'

Lieu d'échanges, ils se composent de professionnels et des jeunes accueillis.
Les réunions ont lieu à un rythme mensuel.

Une implication dans la vie de l'établissement !



LE CAFÉ DES FAMILLES

Animé par la psychologue au Pôle médico-éducatif de l'Essonne 1 à 2 fois par an, il permet d'aborder des thématiques sur la parentalité, le fonctionnement de la Maison et l'accompagnement des jeunes. Des propositions thématiques sont faites aux familles des jeunes accompagnés par la Maison.

LES COMMISSIONS REPAS

Espace d'échanges avec tous les jeunes de la Maison en présence du chef de service, de la maîtresse de maison et d'un éducateur et selon les cas du psychologue.

LES ENQUÊTES DE SATISFACTION

La Maison mène des enquêtes de satisfaction auprès des jeunes. Ces questionnaires permettent de recueillir les satisfactions et insatisfactions de chacun. La Maison peut ainsi identifier des axes d'améliorations pour renforcer la qualité de l'accompagnement.

« L'expression et la participation des jeunes accueillis participent à la définition du projet éducatif et à l'accompagnement qui se met en place au sein de la Maison. »





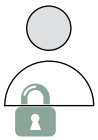
Des prestations adaptées à chacun !







VOS DROITS ET VOTRE PROTECTION



LE SECRET PROFESSIONNEL

Vous avez droit au respect de votre vie privée et au secret des informations personnelles.

Pour bien vous accompagner et vous prendre en charge, les professionnels de l'établissement peuvent échanger des informations vous concernant. S'ils n'appartiennent pas à la même équipe de soins ou s'ils communiquent à votre sujet avec des partenaires extérieurs, ils doivent au préalable solliciter votre consentement (et/ou celui de votre représentant légal).

À tout moment, vous pouvez vous opposer à ce partage d'informations.

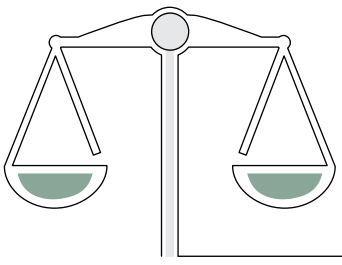
L'ACCÈS AU DOSSIER



Dès votre admission dans l'établissement, les informations concernant votre accompagnement sont recueillies dans un Dossier Unique Informatisé (DUI).

Vous et vos parents (ou votre représentant légal) pouvez y avoir accès en faisant la demande au directeur. Si vous êtes majeur, vous pouvez y avoir accès directement.

Dans les deux cas, un accompagnement à la lecture de ces documents vous sera proposé.



LE DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION

Les données vous concernant, strictement nécessaires à votre accompagnement, font l'objet d'un traitement automatisé mis en œuvre par l'établissement conformément aux dispositions du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (Loi Informatique et Libertés).

Vous ou votre représentant légal disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation de vos données. Vous pouvez faire valoir vos droits, en justifiant de votre identité, directement à l'adresse électronique suivante : rgpd @fondationbellan.org ou par courrier à : Fondation Léopold Bellan - DPO - 64, rue du Rocher - 75008 Paris.

VOS VOIES DE RECOURS

LA PERSONNE QUALIFIÉE

Vous pouvez faire appel, en vue de faire valoir ces droits, à une personne qualifiée. Cette dernière est à choisir sur une liste établie par les pouvoirs publics (le représentant de l'État dans le département, le directeur général de l'Agence Régionale de Santé -ARS- et le président du Conseil Départemental). Vous trouverez cette liste annexée au livret d'accueil avec indication des modalités pour prendre contact avec la personne choisie.

LE MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION

Le Code de la consommation vous reconnaît, en tant que consommateur- le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige. Vous trouverez, en annexe du livret d'accueil, le nom et les coordonnées de l'association de médiateurs, reconnue par la Commission d'Evaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation (CECMC - www.mediation-conso.fr), avec laquelle la Fondation Leopold Bellan a conventionné et que vous pouvez contacter en vue d'une médiation.

LA PERSONNE DE CONFIANCE

À ta majorité, tu pourras désigner une personne de confiance (un parent, un proche ou ton médecin traitant). Tu pourras consulter cette personne si tu rencontres des difficultés dans la connaissance et la compréhension de tes droits. Elle pourra t'accompagner dans tes démarches, assister à des entretiens médicaux afin de t'aider dans tes décisions.

LE DÉFENSEUR DES DROITS

Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante chargée de veiller à la protection des droits et des libertés des personnes et de promouvoir l'égalité. Vous pouvez vous en saisir, si vous et/ou vos parents (ou représentant légal) vous estimez lésé dans vos droits et libertés par le fonctionnement d'un établissement public ou d'un organisme investi d'une mission de service public.

https://www.defenseurdesdroits.fr

119
"Allo Enfance en Danger"

LE NUMÉRO D'APPEL "ALLO ENFANCE EN DANGER"

Le 119 est le numéro dédié à la prévention et à la protection des enfants et adolescents en danger ou en risque de l'être.
Ce service d'accueil et d'écoute téléphonique est ouvert 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. L'appel est gratuit et confidentiel. Ce numéro est affiché dans l'établissement.

LE NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE

Le 114 est le numéro d'appel d'urgence accessible aux personnes ayant des difficultés à entendre ou à parler. Il est accessible par SMS ou par fax 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 pour toute situation d'urgence (santé, sécurité ou danger immédiat). Il est un relai au numéro d'appel « Allo Enfance en danger » ou 119.

Vous pouvez obtenir les coordonnées de l'autorité judiciaire à l'origine de la mesure éducative vous concernant auprès de la direction de l'établissement.

Appel d'urgence
114
ou par sms

« La Fondation Léopold Bellan s'engage auprès de chaque personne accompagnée, de sa famille ou de son représentant légal à exercer ses missions dans le respect de la personne et de ses droits : dignité, intégrité, protection, respect de la singularité de chacun et de sa vie privée. »



LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN

Fondation Léopold Bellan
64, rue du Rocher
75008 Paris.
01 53 42 11 50
fondation@fondationbellan.org
www.bellan.fr

La Fondation Léopold Bellan est l'organisme gestionnaire de la Maison de l'Essonne, le Spot et le Tremplin à Étampes.

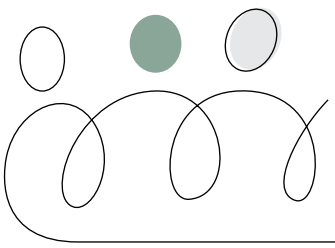
Depuis sa création en 1884, la Fondation Léopold Bellan – association reconnue d'utilité publique en 1907, puis comme fondation en mai 1996 –, s'est donnée pour mission de faire face aux enjeux de santé, sociaux et médico-sociaux.

Elle gère plus de 80 établissements et services et accompagne plus de 4 500 personnes, apportant les réponses les mieux adaptées à la prise en charge des besoins :

- des enfants, jeunes et adultes en situation de handicap mental, psychique ou sensoriel,
- des enfants et jeunes en danger ou en difficulté sociale,
- des malades,
- des personnes âgées.

Plus de 2 700 professionnels y travaillent, ainsi que 300 bénévoles qui offrent leur temps et leur énergie pour contribuer à développer et améliorer le lien social.

Principalement implantée en région parisienne (75, 77, 78, 91, 92, 93, 94), la Fondation est également présente dans l'Oise (60), l'Eure-et-Loir (28) et l'Indre-et-Loire (37). L'ensemble des établissements sanitaires de la Fondation Léopold Bellan sont certifiés par la Haute Autorité de Santé. Tous les établissements sociaux et médico-sociaux ont satisfait à l'évaluation de la qualité des accompagnement réalisée par des organismes accrédités.



L'ENGAGEMENT QUALITÉ : UNE DÉMARCHE ESSENTIELLE POUR LA FONDATION

La qualité du service selon les principes de bientraitance est un engagement fondamental de la Fondation Léopold Bellan. Toutes les personnes exerçant dans ses établissements et services (salariés, bénévoles et volontaires du service civique) y sont tenues.

RESPECTER LA PERSONNE ET SON HISTOIRE, SA DIGNITÉ ET SA SINGULARITÉ

La Fondation est attentive à ce que les professionnels respectent la dignité et la sensibilité des personnes accueillies, leur parcours et leurs besoins.

Cette démarche se traduit dans la charte nationale relative aux droits et libertés de la personne mais aussi dans deux documents élaborés par la Fondation :

- **La charte de prévention de la maltraitance** définit la maltraitance comme un acte, un propos, une attitude ou une omission, intentionnel ou non, physique ou psychique, orienté contre autrui et portant atteinte à l'intégrité de la personne. Elle précise les règles de conduite des salariés, bénévoles et volontaires du service civique de la Fondation pour prévenir la maltraitance.
- **La charte de l'accompagnement de la fin de vie** par laquelle la Fondation s'engage à accompagner chaque personne en fin de vie, sans abandon ni acharnement, dans le respect de ses volontés, de ses valeurs et de sa spiritualité.

EN 2015, LA FONDATION S'EST DOTÉE D'UN COMITÉ ÉTHIQUE.

Tous les métiers de la Fondation y sont représentés. Il est présidé par une administratrice de la Fondation. Le Comité éthique porte une attention particulière aux valeurs et pratiques vécues dans les établissements de la Fondation et permet une réflexion collective et neutre sur les situations complexes ou récurrentes pour lesquelles aucune réponse satisfaisante n'a jusqu'à présent été trouvée par les équipes.



ÉCOUTER LA PERSONNE ET FACILITER SON EXPRESSION

Les professionnels de la Fondation encouragent l'expression de la personne accompagnée quel que soit son handicap, son niveau de dépendance ou son âge.

En application de la loi, les personnes et leurs familles disposent de représentants auprès du conseil de la vie sociale. Elles sont également représentées au sein du Comité éthique.

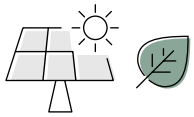
Par ailleurs, la Fondation entretient depuis toujours des liens étroits avec les associations d'usagers ou de familles d'usagers.

ACCOMPAGNER GLOBALEMENT

La qualité de l'accompagnement repose sur le professionnalisme des salariés et sur la pluridisciplinarité des équipes. Pour cela, la Fondation mène une politique de formation dynamique afin d'adapter les compétences des professionnels à l'évolution des besoins des personnes, procède à une évaluation régulière des pratiques et conduit des groupes de travail pour améliorer la prise en charge. Chaque fois que nécessaire, une collaboration est menée avec tous les autres acteurs locaux intervenant dans le champ sanitaire ou social et médico-social.

« Une attention particulière est portée à la parole de l'usager et à celle de sa famille ou de son représentant légal. Des temps d'échanges organisés favorisent l'expression des attentes, souhaits, doutes et interrogations des personnes et l'ajustement en continu de l'accompagnement. »

L'ENGAGEMENT ÉCO-RESPONSABLE DE LA FONDATION



La Fondation Léopold Bellan s'engage pour protéger la planète et les personnes.

ENGAGEMENT 1	Utiliser moins d'énergie et d'eau
ENGAGEMENT 2	Acheter des produits qui respectent la planète et les personnes
ENGAGEMENT 3	Réduire, trier et donner une nouvelle vie aux déchets
ENGAGEMENT 4	Proposer une alimentation bonne pour la santé et la planète
ENGAGEMENT 5	Se déplacer autrement pour moins polluer
ENGAGEMENT 6	Protéger la nature dans les jardins et les bois de la Fondation
ENGAGEMENT 7	Expliquer et apprendre comment protéger la planète et les personnes

Consultez la version Facile à Lire et à Comprendre (Falc)

TOUS ENSEMBLE, PERSONNES ACCOMPAGNÉES ET PROFESSIONNELS, nous mettons des actions en place dans nos établissements et services, pour protéger la planète et les personnes.

NOTES



Comité de rédaction :
Pôle médico-éducatif de l'Essonne,
Aurélien Dépret (Directeur Qualité - Gestion des risques), Clara Podolak (Responsable Qualité),
Isabelle Guardiola (Journaliste).
Photographies :
©Hamid Azmoun et DR.
Imprimé à L'Esat les Néfliers - Fourqueux (78).
Version novembre 2026.
Conception et réalisation :
Gwenaële Cosquéric.



LA MAISON LÉOPOLD BELLAN DE L'ESSONNE

LE SPOT & LE TREMPLIN

Le Spot Léopold Bellan : 58 rue Joseph Roig • 91 150 ÉTAMPES
Le Tremplin Léopold Bellan : 14 rue Elysée Negrin • 91 150 ÉTAMPES

www.bellan.fr > Notre accompagnement > Enfants et Jeunes > Protection de l'Enfance



FONDATION
LÉOPOLD BELLAN

FONDATION LÉOPOLD BELLAN RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
64, rue du Rocher 75008 Paris - 01 53 42 11 50 **fondation@fondationbellan.org**

www.bellan.fr